#1519-1D
DÉCEMBRE 2026
snalc.fr

snalc

ÉCOLE

UN SYNDICAT INDÉPENDANT ET REPRÉSENTATIF



DOSSIER
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

EN 3 MINUTES, ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR

Votre voix est essentielle, elle garantira notre représentativité pour mieux vous défendre. MERCI !

Le 5 octobre, vous avez dû recevoir à **votre adresse professionnelle** un mail contenant un lien à usage unique (OTL), vous dirigeant vers le Portail élections pour activer votre compte électeur.
Vous pouvez aussi vous rendre directement sur le Portail élections à l'adresse https://bit.ly/portailEP26 et saisir **votre adresse mail professionnelle** comme identifiant.

1) **Choisissez votre mot de passe.**
2) **Choisissez une question-défi** dans une liste déroulante et enregistrez votre réponse : cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception.

> Identifiant (mail pro) non reconnu ?
Contactez-nous : https://snalc.fr/ep-assistance/

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ENSAP POUR RÉCUPÉRER VOTRE CODE DE VOTE

Les agents qui n'ont pas de compte ENSAP, et d'une manière générale tous les agents qui souhaitent renouveler leur code de vote, pourront récupérer un code de vote par la fonction de « réassort » à partir de l'ouverture du vote le 3 décembre soit par la question-défi, soit par France Connect.



SOMMAIRE QU #1519-1D

4 | L'École, angle mort de la crise

5 | Élections

8 | Direction d'école : le temps manque, pas les missions

8 | Paris : pour le retour à 4 jours

9 | Mouvement interdépartemental : des blocages persistants

9 | Ne l'oubliez pas !

10 | Rémunération en cas de maladie : traitement et indemnités

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**

Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture : ©Boonyachoat – IStockphoto

Mis en page et imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a. (61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC

Dépôt légal 4e trimestre 2026
CP 0531 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €

INFORMATION DU SNALC

MOUVEMENT INTER PREMIER DEGRÉ


©eakrin

Consultez le supplément spécial **« mutations INTER »** de la revue du SNALC n° 1518, pages 22 à 30, à télécharger librement sur le site du SNALC : **snalc.fr/mouvement-inter-2027/**

Attention : il est impératif de faire calculer et vérifier votre barème au plus tôt par les élus expérimentés du SNALC. Un barème erroné ne pourra plus être corrigé en CAP et compromet définitivement vos chances de muter.

Dès aujourd'hui, demandez la vérification de votre barème et le suivi de votre dossier.

Dès la saisie de vos vœux, adressez le récapitulatif PDF édité sur SIAM, à votre section académique : **snalc.fr/contact**

Remplissez notre formulaire de suivi : **https://snalc.fr/wp-content/uploads/SNALC_mvt_interdep.docx**

Le président national,
Jean-Rémi GIRARD



UN SYNDICAT INDÉPENDANT et REPRÉSENTATIF

Le SNALC est un syndicat étonnant.

Officiellement représentatif, il ne reçoit d'ordre de personne et fixe sa politique et ses revendications uniquement en partant des remontées du terrain. Sa liberté de parole et de ton est reconnue par tous. Son indépendance – y compris vis-à-vis des partis politiques – est également l'une de ses grandes forces, et il est là pour défendre les intérêts des personnels, sans jouer les directeurs de conscience à l'égard de ses adhérents.

Il joue son rôle en posant des préavis de grève pour couvrir les collègues, mais vous laisse vous déterminer sans vous forcer la main. C'est encore le cas avec le mouvement lycéen, source de différentes grèves auxquelles vous avez pu être appelés. Certes, ce mouvement remonte des revendications que le SNALC porte de longue date puisqu'il est proche du terrain – sur le bâti scolaire, sur les suppressions de postes, sur la taille des classes. Mais ce mouvement a aussi été l'occasion de plus de 250 agressions de personnels de l'Éducation nationale. Or, la priorité du SNALC, c'est la protection des personnels, et nous n'agirons jamais en prenant le risque de mettre la sécurité de nos collègues en péril.

De surcroît, le SNALC n'oublie pas que nombre de ces questions concernent l'école primaire, très oubliée ces derniers temps. L'état des bâtiments, par exemple, y est souvent déplorable, et les professeurs des écoles sont en première ligne lors des vagues de chaleur comme lors des périodes de froid. Le SNALC a d'ailleurs toujours rejeté le raccourcissement des vacances d'été : quand on voit dans quelles conditions on demande aux professeurs des écoles d'accueillir les élèves en mai, juin, début juillet et septembre, heureusement que notre syndicat est là pour ramener nos politiques et nos journalistes à la réalité.

Aujourd'hui, le SNALC a besoin de vous pour continuer son action. Du 3 au 10 décembre, les élections professionnelles vont permettre de déterminer la représentativité des syndicats au ministère de l'Éducation nationale pour les quatre années à venir. Si le vote électronique peut sembler complexe, il demande en fait très peu de temps dans l'immense majorité des cas, et ce n'est pas plus difficile que de créer un compte sur un quelconque site internet.

C'est pourquoi je m'adresse à vous afin que vous nous consacriez quelques minutes en créant votre espace électeur et en vérifiant que tout est prêt pour le jour J. Ces quelques minutes, c'est ce qui nous permettra de continuer à passer parfois de nombreuses heures à votre service. Chaque voix est importante : ne laissez donc pas les autres décider de vos représentants à votre place. N'hésitez pas également à échanger avec vos collègues sur le SNALC, ses positions claires sur le rattrapage salarial qui nous est dû, sa défense de la qualité de l'enseignement et de la formation, ses remontées sur les dysfonctionnements d'une école inclusive au rabais, son aspect humain, son positionnement sans faille sur la santé et les conditions de travail des collègues, son dispositif mobi-SNALC, son engagement pour les personnels en situation de handicap, sa défense des statuts de la fonction publique.

En tant que président du SNALC, je m'engage, au nom de mon syndicat, à me battre avec acharnement et intégrité pour vos conditions matérielles et morales afin que vous obteniez, enfin, un meilleur traitement.



L'ÉCOLE, ANGLE MORT DE LA CRISE

Par **Christophe GRUSON,** secrétaire national du SNALC chargé du premier degré

Cela fait maintenant des semaines que tous les regards sont tournés vers la rue. Les caméras suivent les lycéens qui manifestent, les casseurs qui pillent, les commerçants qui barricadent leurs vitrines. Les responsables politiques de tous bords, obnubilés par la campagne présidentielle, se relaient sur les plateaux de télévision pour dénoncer, critiquer, attaquer, mais le plus souvent pour parler beaucoup et ne pas dire grand-chose… Pendant ce temps, loin du tumulte médiatique, les professeurs des écoles poursuivent leur mission. Chaque matin, ils ouvrent leur classe. Chaque jour, ils transmettent à leurs élèves des savoirs, des compétences et des valeurs, avec un espoir tenace : leur offrir les moyens de construire un avenir meilleur que celui qui se dessine. Aucune caméra ne s'attarde vraiment sur l'École, pourtant c'est précisément là, et en ce moment, que se joue l'essentiel.

L'École n'est pas un simple décor de la vie sociale. C'est sur ses bancs que se forment les citoyens de demain, que s'apprennent le respect, le dialogue et la vie en société. Or, si notre société en est arrivée à ce niveau d'incompréhension et de fracture, c'est sans doute en partie la conséquence d'un système éducatif en défaillance, d'un système délaissé qui sombre depuis de nombreuses années dans une lente agonie. Pour le SNALC, il est temps que les pouvoirs publics prennent enfin la mesure de cette réalité et rendent à l'École les moyens, l'autorité et la considération qui lui ont été retirés.

Alors que la situation du pays devrait rappeler à tous combien l'École est essentielle, cette dernière reste tragiquement un angle mort dans les médias comme dans le débat public. Les caméras sont ailleurs… On parle d'exactions, on parle d'agressions de commerçants, de policiers, de pompiers, et c'est légitime, mais les violences dont sont victimes des dizaines de professeurs chaque jour passent, depuis longtemps maintenant, inaperçues et cette tendance à la banalisation interroge. Il y a quelques jours encore, dans une école maternelle de Nice, deux collègues ont été menacées avec une arme à feu et une arme blanche par une mère d'élève. Or, cet événement qui aurait dû provoquer une onde de choc nationale a été éclipsé en quelques heures par une actualité jugée plus spectaculaire et plus vendeuse pour les médias.

Pourtant, cette violence est de plus en plus prégnante, y compris dans le premier degré. La présence de très jeunes enfants a longtemps épargné les écoles maternelles et élémentaires, mais ce garde-fou naturel n'existe plus. Insultes, menaces, intimidations et coups passent désormais les grilles des écoles. L'an dernier, le SNALC avait tiré la sonnette d'alarme en publiant une enquête de grande ampleur sur la sécurité dans les écoles maternelles et élémentaires. Les conclusions de cette **enquête** ont révélé des failles considérables : locaux mal protégés, accès impossibles à contrôler, travaux de sécurisation négligés, manque d'équipement, de formation et d'information, et surtout indifférence accablante et inquiétante de certaines municipalités.

Les violences urbaines de ces dernières semaines replacent plus que jamais la sécurité de nos écoles au cœur du débat. On protège les villes, les monuments, les commerces, et cela est nécessaire. Mais cette mobilisation qui occupe nos écrans ne doit pas faire oublier l'essentiel. En France, l'instruction est obligatoire : si l'État impose aux familles de confier leurs enfants à l'école, il doit leur garantir qu'ils y seront en sécurité. Il en va de même pour les personnels qui les accueillent. Cette exigence n'est ni un luxe, ni une faveur. C'est un devoir.

Il est temps de tourner enfin les caméras vers l'École. Non pour en faire un nouveau théâtre de faits divers, mais pour prendre la mesure de ce qui s'y joue réellement : l'avenir de nos enfants et celui de notre société tout entière. Les professeurs des écoles n'attendent pas des applaudissements. Ils demandent des moyens, du soutien et une protection à la hauteur de leur mission. Rester sourd à cet appel, c'est abandonner l'École à son lent naufrage et ouvrir à la violence les portes d'un lieu qui aurait dû lui rester à jamais fermé. Protéger l'École, c'est protéger la République. Il n'y a pas de cause plus urgente. Donnez au SNALC les moyens d'agir en votant du 3 au 10 décembre prochain.

Quinzaine Universitaire SNALC école coordonnée par **Véronique MOUHOT**.



©salauddinpatwary79

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL,**
vice-présidente du SNALC

VOTRE VOIX PÈSE **BIEN PLUS QUE VOUS NE LE PENSEZ**

Les élections professionnelles ne sont pas un sondage. Ce sont des élections de pouvoir. Pendant les 4 prochaines années, elles détermineront qui sera autour de la table lorsque l'administration décidera de vos conditions de travail et de protection, de vos règles de carrière, de mutation, de promotion, des moyens attribués aux services et aux établissements — ou de leur disparition.

Alors posons la question franchement : qui parlera pour vous quand vous ne serez pas dans la pièce ? **Qui vous défendra si vous ne votez pas ?**

S'abstenir, refuser ou simplement oublier de voter, c'est accepter que d'autres choisissent à votre place, accepter que votre voix compte moins, que vos problèmes restent au bas de la pile et que l'administration avance, parfois en cogestion avec d'autres organisations à l'opposé de vos idées, sans véritable contradiction.

En votant, vous refusez d'être un simple exécutant à qui l'on demande toujours plus, avec toujours moins : moins de salaire réel, moins de reconnaissance, moins de moyens, moins de temps, moins de sens.

Voter pour le SNALC, c'est choisir un syndicat qui ne tergiverse pas, ne recule pas, ne compose pas avec l'inacceptable et ne fait jamais passer ses intérêts avant ceux des collègues. Quand une réforme dégrade les conditions de travail, le SNALC le dit. Quand une mesure méprise les personnels, le SNALC la combat. Quand un collègue est abandonné face à l'administration, le SNALC agit. **Le SNALC ne joue pas sa place : il défend la vôtre.**

Vous n'avez pas besoin d'un syndicat qui parle à votre place. Vous avez besoin d'un syndicat qui porte vos dossiers, connaît vos droits et tient tête quand il le faut.

Le SNALC est indépendant. Il ne calque pas sa feuille de route sur celle d'un parti ou d'une idéologie. Il ne vous dicte pas ce que vous devez penser. Votre conscience vous appartient. Votre syndicat, conformément à ses statuts, s'occupe exclusivement de votre métier, de votre rémunération, de votre carrière et de votre protection. **Le SNALC ne dépend de personne, sauf de vous. Dès lors, le SNALC ne peut compter que sur vous.**

En décembre 2026, **ne laissez personne décider à votre place. Votre avenir professionnel ne se décide pas sans vous.** Faites entendre votre voix, renforcez le poids de votre syndicat. Davantage d'élus pour vous défendre. Davantage de force pour exiger des réponses, contester les injustices et empêcher que tout se décide sans vous ou, pire, contre vous.

LE SNALC NE PEUT COMPTER QUE SUR VOUS !

1 | En 3 minutes, activez dès aujourd'hui votre compte électeur.

2 | Récupérez votre code de vote sur l'ENSAP.

3 | Du 3 au 10 décembre (17 h), votez et faites voter SNALC.

Chaque voix compte. Surtout la vôtre.

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Une École à reconstruire

PROFESSEURS DES ÉCOLES

1 MÉTIER EXIGEANT… SALAIRE DÉCENT !

AUGMENTER LES SALAIRES, SANS CONTREPARTIE

Les conditions de travail se dégradent, les missions se complexifient, les injonctions se multiplient, les pressions s'intensifient… Pour autant, les PE perdent toujours plus de pouvoir d'achat. Le salaire n'est plus en adéquation avec un métier toujours plus éreintant.

- **Augmenter les salaires de 1 000 euros par mois**
- **Revaloriser TOUS les échelons de la carrière**
- **Indemniser toute charge de travail supplémentaire liée aux élèves en difficulté**
- **Rémunérer toute heure qui serait exigée en plus des obligations réglementaires de service**

2 SOUFFRANCE AU TRAVAIL… SANTÉ AU TRAVAIL !

GARANTIR LA SANTÉ AU TRAVAIL

De plus en plus de PE sont exposés au stress, aux risques psychosociaux et au burn-out. La santé mentale et le bien-être des enseignants ne sont pas négociables.

- **Instaurer un suivi de santé annuel et permettre aux PE de se soigner sur le temps de travail**
- **Préserver des temps de repos indispensables : officialiser la semaine de 4 jours, respecter les vacances scolaires**
- **Limiter les effectifs de classe pour améliorer les conditions de travail**
- **Instituer un délai minimal de prévenance pour toute convocation et respecter le « droit à la déconnexion »**

3 ENSEIGNANTS EN PREMIÈRE LIGNE… PROTECTIONS RENFORCÉES !

PROTÉGER ET SÉCURISER L'ÉCOLE

Pour le bien-être de tous, la sécurité au sein des écoles est essentielle. Enseignants et élèves ne devraient pas évoluer dans un environnement qui présente des risques, qu'ils soient psychologiques, physiques ou matériels.

- **Accéder aux demandes des écoles en termes de sécurisation et d'équipement**
- **Former efficacement tous les PE aux protocoles d'urgence et aux gestes de premiers secours**
- **Veiller systématiquement au respect de la présomption d'innocence des PE**
- **Garantir l'accompagnement et le soutien juridique de l'institution aux professeurs rencontrant des difficultés dans l'exercice de leur métier**

snalc

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Une École à reconstruire

PROFESSEURS DES ÉCOLES

4 INCLUSION OUI… MAIS INCLUSION RAISONNÉE !

INSTAURER UNE INCLUSION RAISONNÉE ET AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Dès la mise en place de l'école inclusive, le SNALC avait alerté sur les dérives d'une inclusion systématique sans moyens à la hauteur des enjeux. Bénéfique dans certains cas, elle se transforme souvent en situation de souffrance pour les élèves et les personnels.

- **Garantir un accompagnement humain individualisé et stable, adapté à chaque élève notifié**
- **Financer un nombre de places suffisant dans le spécialisé (Plus de 32 000 élèves notifiés sans place en 2026)**
- **Assurer une scolarité adaptée aux besoins particuliers de chaque élève : ouvrir des postes d'enseignants spécialisés et réinstaurer les RASED**
- **Créer une cellule départementale de professionnels de la santé physique et mentale des élèves, à disposition des professeurs**

5 ÉCOLE DÉMOLIE… TOUT À RECONSTRUIRE !

RECONSTRUIRE UNE ÉCOLE

Notre École a perdu sa place, son autorité, son attractivité et son rôle. Montée des inégalités, complexification des parcours éducatifs, nouveaux enjeux de notre société, essor de l'IA… L'École se doit de se réorganiser.

- **Assurer un nombre de remplaçants efficient dans chaque département et garantir le temps de décharge nécessaire à la direction**
- **Doter l'école de moyens humains pérennes pour améliorer son fonctionnement au quotidien (aide administrative qualifiée, maître supplémentaire)**
- **Mettre un terme aux exigences institutionnelles du type occupationnelles, stériles et chronophages (évaluations d'école, résidences pédagogiques, réunions diverses…)**
- **Libérer la mobilité géographique et professionnelle**

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

snalc

DIRECTION D'ÉCOLE : LE TEMPS MANQUE, PAS LES MISSIONS

Par **Julien LEFEBVRE,** SNALC Secteur premier degré

Nouveau référentiel, nouveau décret, nouvelles missions… mais toujours pas de temps supplémentaire à la hauteur des besoins ! Alors que les conditions de travail des directrices et directeurs continuent de se dégrader, le Ministère empile les textes sans répondre à l'essentiel : donner du temps pour effectuer le travail demandé.

Le décret du 25 août 2026 pourrait, de prime abord, sembler constituer une avancée. Il permet de majorer les décharges lorsque certaines « conditions d'exercice spécifiques » sont réunies. Ce dispositif, qui répond notamment à la situation particulière des écoles parisiennes, peut désormais être mobilisé sur l'ensemble du territoire.

Mais le SNALC appelle les collègues à la vigilance : ce texte est beaucoup trop flou pour constituer une véritable garantie. Qui décidera ? Pour quelles écoles ? Sur quels critères ? Les modalités de compensation financière à destination de l'Éducation nationale doivent en outre être fixées par convention avec la collectivité territoriale.

Le risque de faire de la décharge une variable dépendant des capacités locales est donc bien réel. Pour le SNALC, le temps nécessaire à l'exercice des missions de direction ne doit pas dépendre du portefeuille d'une collectivité.

Ce décret s'inscrit dans la continuité d'une logique que le SNALC dénonce depuis des années : les responsabilités des directrices et directeurs s'élargissent, sans que les moyens humains suivent. **Le nouveau référentiel**, publié en mai 2026, aggrave cette réalité : davantage de missions sans temps supplémentaire, c'est davantage de charge de travail.

Pour le SNALC, la solution n'est pas de multiplier les dispositifs dérogatoires ou les conventions locales, mais de garantir nationalement des décharges suffisantes, équitables et d'alléger réellement les missions.

Les propositions du SNALC	
Nombre de classes	**Décharges d'enseignement**
1	12 jours par an, fractionnables
2 et 3	20 jours par an
4 et 5	1/4 temps hebdomadaire
6, 7, 8 et 9	1/2 temps hebdomadaire
10 et +	Décharge totale

Le SNALC continuera de défendre une direction d'école reconnue et respectée, sans transformation du directeur en supérieur hiérarchique.

PARIS : POUR LE RETOUR À 4 JOURS

Par **Claire LE FOUEST,** SNALC Secteur premier degré

Paris fonctionne actuellement sur une semaine scolaire de 4 jours et demi. Alors qu'un éventuel retour à 4 jours est en discussion, le SNALC de l'académie de Paris a interrogé les PE. Leurs réponses[1] rejoignent les résultats de l'enquête nationale du SNALC[2] : la semaine de 4 jours est plébiscitée !

85,6 % DES RÉPONDANTS SOUHAITENT 4 JOURS D'ÉCOLE

Seuls 12,9 % des participants souhaitent conserver les 4 jours et demi et 1,5 % sont sans opinion. Le retour à 4 jours est plébiscité par les adjoints de maternelle (91 %), un peu moins par les collègues exerçant en élémentaire (77 %). Les commentaires évoquent surtout la fatigue des élèves et des enseignants (un tiers des répondants), les journées longues et la difficulté à distinguer temps scolaire et périscolaire. Un enseignant souligne : *« Les élèves ont du mal à se repérer dans les différents temps, ils sont plus fatigués et moins disponibles. »*


©koldo studio

Le mercredi est aussi présenté comme un temps de repos pour les enfants et de préparation pour les enseignants.

Les partisans des 4,5 jours, minoritaires, mettent en avant l'intérêt de cinq matinées pour les apprentissages.

DES PERSONNELS PAS TOUJOURS CONSULTÉS

Seuls 88,1 % des répondants disent avoir été informés de la réflexion en cours, et 50 % ignorent si la question sera soumise au vote de leur prochain conseil d'école. Plus de la moitié disent ne pas avoir été personnellement consultés : *« Il serait bon de tenir compte des avis des enseignants en poste depuis plus de 13 ans (date de la semaine de 4 jours et demi) pour avoir le recul de ce qui se passe sur le terrain. Merci à vous de nous donner la parole. »*

Ces résultats mettent en évidence une attente forte : les personnels souhaitent être informés clairement et pouvoir exprimer leur avis sur une organisation qui touche directement leur quotidien professionnel et celui des élèves.

LE SNALC DÉFEND LA SEMAINE DE 4 JOURS

Pour le SNALC, l'organisation hebdomadaire du temps scolaire doit être fixée à 4 jours, la semaine de 4,5 jours devant devenir dérogatoire. Le SNALC demande également que tous les PE soient consultés et que l'avis du conseil d'école soit réellement respecté en matière de rythme scolaire.

1. https://snalc-paris.fr/paris-pour-le-retour-a-4-jours/
2. https://snalc.fr/consultation-du-snalc-sur-les-rythmes-scolaires-les-professeurs-des-ecoles-sexpriment/

MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL : DES BLOCAGES PERSISTANTS

Par **Christelle TRAPPLER** et **Véronique MOUHOT,** SNALC Secteur premier degré

Chaque année, le mouvement interdépartemental, organisé à partir de novembre, permet à certains professeurs des écoles d'obtenir une mutation vers un autre département. Le Ministère évalue son déroulement à l'issue des opérations. Le SNALC en présente les principaux aspects marquants pour 2025 et 2026.



UNE PARTICIPATION EN BAISSE

Avec 13 975 candidats, 2025 est l'année où la participation a été la plus faible depuis 10 ans. 2026 accentue la baisse avec 12 251 participants. La baisse démographique, qui réduit peu à peu le nombre de postes, l'explique en partie. Dans le même temps, le taux de mutation a gagné 3 points, passant de 20,73 % en 2024 à 23,84 % en 2025, puis à 23,23 % en 2026.

DES TAUX DE MUTATION VARIABLES SELON LES PRIORITÉS

Certaines situations personnelles ouvrent droit à des priorités. En 2025 et 2026, les taux de mutations satisfaites au titre de différentes priorités étaient les suivants :

- situation relevant du handicap : 92,96 %, puis 87,16 % ;
- rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe : 47,69 % puis 41,49 % ;
- CIMM : 45,12 % puis 47,50 % ;
- éducation prioritaire : 21,55 % (chiffres de 2025 uniquement).

DES DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES PERSISTANTES

Certains départements restent plus faciles d'accès ou de sortie que d'autres. Les plus demandés se situent principalement sur la façade ouest du pays. À l'inverse, les départements d'Île-de-France comptabilisent le plus grand nombre de sorties.

Pour les PE qui souhaitent quitter l'Île-de-France pour un département de l'Ouest, il faut donc relever un double défi : réussir à sortir tout en parvenant à entrer dans le département convoité. Le SNALC dénonce les blocages récurrents entraînant des situations personnelles inextricables.

LES RÉSULTATS DE 2025 ET 2026

À l'issue du mouvement inter 2025, 2 326 candidats ont été mutés. La phase d'INEAT-EXEAT a ensuite permis à 997 PE supplémentaires de voir leur projet de mobilité géographique aboutir. En 2026, le mouvement inter a permis à 2 846 PE d'obtenir une mutation.

En ce qui concerne les POP, 333 postes sur 650 ont été pourvus (pour 3 585 candidatures) en 2025 et 309 postes sur 617 en 2026 (pour 2 435 candidatures).

Participer au mouvement interdépartemental constitue une démarche administrative complexe et exigeante, et requiert une bonne maîtrise du processus. Le SNALC accompagne donc les PE individuellement, de la saisie des vœux jusqu'aux recours éventuels. En complément de ces accompagnements individuels, le site du SNALC présente un dossier très complet sur le mouvement inter réunissant calendriers détaillés et conseils pratiques pour chaque étape : **https://snalc.fr/mouvement-inter-1d**

NE L'OUBLIEZ PAS

Au **BOEN** n° 43 du 12 novembre 2026

- **Campagne de recrutement et d'affectations dans le réseau des écoles européennes – Rentrée scolaire 2027 :** Au plus tard le 15 janvier 2027 inclus : dépôt des candidatures sur la plateforme (demarche.numerique.gouv.fr).
- **Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2d degrés, des CPE et des PSYEN relevant du ministère chargé de l'éducation nationale – Rentrée 2027 :** Du 23 novembre au 21 décembre 2026 : Saisie des candidatures dans l'application Pegase (https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase).

Au **BOEN** n° 42 du 5 novembre 2026

- **Mise à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants du 1er degré spécialisés pour la rentrée scolaire territoriale d'août 2027 :** Du 24 novembre 2026, 7 h, au mardi 8 décembre 2026 23 h 59, (heure de Paris) : dépôt des candidatures à l'adresse suivante : https///mad.ac-polynesie.pf

Au **BOEN** n° 41 du 29 octobre 2026

- **Mutation des personnels enseignants du 1er degré au titre de la rentrée 2027 :** Saisie des vœux du 4 novembre (midi, heure de Paris) au 25 novembre 2026 (midi, heure de Paris) :
  – dans SIAM pour le mouvement interdépartemental,
  – dans Colibris pour le mouvement POP.
- **Mouvement national des personnels enseignants du 2d degré, des CPE et des PsyEN au titre de la rentrée 2027 :** Saisie des vœux dans SIAM du 4 novembre (midi, heure de Paris) au 25 novembre 2026 (midi, heure de Paris).
- **Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire 2027 :** Dépôt des candidatures et formulation des vœux : du 3 au 19 novembre 2026, 17 h, heure de Paris, sur SIAT2.

RÉMUNÉRATION EN CAS DE MALADIE : TRAITEMENT ET INDEMNITÉS

Par **Mélanie DELDYCKE,** SNALC Secteur premier degré

Face à la complexité des textes statutaires et aux récentes évolutions réglementaires, le SNALC propose ce récapitulatif des règles de maintien ou de suspension des principales indemnités des professeurs des écoles.

Deux règles majeures sont à retenir pour la paie des agents :

- En Temps Partiel Thérapeutique (TPT), l'intégralité des primes régulières (ISAE, REP/REP+) est maintenue, quelle que soit la quotité de travail.
- En Congé de Longue Maladie (CLM), un maintien partiel des indemnités est désormais garanti (33 % la 1re année, 60 % les années suivantes), contrairement au Congé de Longue Durée (CLD) où elles restent suspendues.

	Congé de maladie		Congé Longue Maladie (CLM) Congé Grave Maladie (CGM)		Congé Longue Durée (CLD)		Temps Partiel Thérapeutique (TPT)
	3 premiers mois	**9 mois suivants**	**1re année**	**2e et 3e années**	**1re, 2e et 3e années**	**4e et 5e années**	**Jusqu'à 1 an**
Traitement indiciaire	90 %	50 %	100 %	60 %	100 %	50 %	100 %
ISA part fixe	**Maintien** à 90 %	**Maintien** à 50 %	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité
Prime Grenelle	**Maintien** à 90 %	**Maintien** à 50 %	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité
Indemnité enseignant spécialisé	**Maintien** à 90 %	**Maintien** à 50 %	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité
ISAE part fonctionnelle (missions Pacte)	**Maintien** à 90 %	**Maintien** à 50 %	**Suspension**		**Suspension**		**Maintien** si mission intégralement effectuée (ou **suspension/prorata** si impossibilité d'exécuter la mission)
Indemnité de résidence	**Maintien** en intégralité						
SFT (Supplément Familial de Traitement)	**Maintien** en intégralité						
Prime informatique	**Maintien** en intégralité						
Indemnités REP/REP+	**Maintien à 90 %** tant que l'agent n'est pas remplacé *(suspendue en cas de remplacement effectif, maintenue pendant les vacances).*	**Maintien à 50 %** tant que l'agent n'est pas remplacé *(suspendue en cas de remplacement effectif, maintenue pendant les vacances).*	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité
Indemnités direction	**Maintien à 90 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Maintien à 90 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité tant que la fonction est assurée / **Suspension** si l'intérim est formellement délégué.
	Suspension en cas de remplacement		**Suspension** en cas de remplacement				
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire versée aux directeurs)	**90 %**	**50 %**	**Maintien à 100 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Maintien à 60 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Suspension**		**Maintien** en intégralité tant que la fonction est assurée / **Suspension** si l'intérim est formellement délégué.
			Suspension en cas de remplacement				
ISSR (Indemnité de Sujétions Spéciales de Remplacement)	**Suspension**		**Suspension**		**Suspension**		**Maintien** pour les déplacements effectifs de remplacement réalisés.
IMP (Indemnité pour Missions Particulières)	**Maintien à 90 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Maintien à 90 %** tant que l'agent n'est pas remplacé.	**Maintien** partiel à 33 %	**Maintien** partiel à 60 %	**Suspension**		**Maintien** en intégralité tant que la fonction est assurée / **Suspension** si l'intérim est formellement délégué.
	Suspension en cas de remplacement		**Suspension** en cas de remplacement				

LA SITUATION SPÉCIFIQUE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE EN TPT

Lors de la mise en place d'un TPT, l'attribution des indemnités spécifiques (indemnité de direction et NBI) dépend directement de l'organisation retenue :

- **Avec la nomination d'un intérimaire (délégation fonctionnelle) :** lorsqu'un collègue prend officiellement l'intérim de direction, les indemnités attachées à la fonction sont transférées au remplaçant et suspendues pour le titulaire en TPT.
- **Avec le maintien effectif des responsabilités (sans remplacement) :** si le directeur continue d'assumer la gestion de l'école durant son TPT (sur son temps de présence ou *via* une organisation interne sans arrêté d'intérim), **il conserve l'intégralité de l'indemnité de direction et de la NBI.**

En cas de doute sur la régularisation des indemnités, les sections académiques du SNALC accompagnent les collègues dans leurs démarches : **snalc.fr/contact/#S3**

Pour les règles de calcul et la rémunération spécifiques au congé de maladie, lire notre article : **snalc.fr/les-modalites-de-calcul-du-conge-de-maladie**

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE
Mme Dany COURTE
SNALC | Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE
aix-marseille@snalc.fr – https://snalc-aix-marseille.fr/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)

AMIENS
M. Philippe TREPAGNE
SNALC | 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES
amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55

BESANÇON
M. Sébastien VIEILLE
SNALC | 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE
besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49

BORDEAUX
Mme Christiane REYNIER
SNALC | 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63
Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1er degré) : 06 12 23 18 23

CLERMONT-FERRAND
M. Olivier TÔN THÂT
SNALC | Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT
clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/
Jean-Marc FOURNIER, *professeur des écoles* (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15

CORSE
M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI
SNALC | M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO
06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr

CRÉTEIL
M. Loïc VATIN
SNALC S3 Créteil | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27

DIJON
M. Maxime REPPERT
SNALC | Maxime REPPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE
dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79

GRENOBLE
Mme Anne MUGNIER
SNALC | Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER
grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92

LA RÉUNION – MAYOTTE
M. Guillaume LEFÈVRE
SNALC | 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION
02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com

LILLE
M. Benoît THEUNIS
SNALC | 6, rue de la Métairie – 59270 MÉTEREN
lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – Formulaire de contact : https://oxiforms.com/?30Xku

LIMOGES
M. Frédéric BAJOR
SNALC | La Mazaudon – 87240 AMBAZAC
limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1er degré : 06 89 32 68 09

LYON
M. Christophe PATERNA
SNALC | 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE
lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03

MONTPELLIER
M. Karim EL OUARDI
SNALC | 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER
montpellier@snalc.fr – https://www.snalc-montpellier.fr/ – 06 43 68 52 29
Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06

NANCY – METZ
Mme Solange DE JÉSUS
SNALC | 3, avenue du XXe Corps – 54000 NANCY
nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10

NANTES
M. Hervé RÉBY
SNALC | 38, rue des Écachoirs – 44000 NANTES
nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)

NICE
Mme Dany COURTE
SNALC | 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES
nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84

NORMANDIE
M. Nicolas RAT-GIRAULT
SNALC | 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS
normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69
Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33

ORLÉANS-TOURS
M. François TESSIER
SNALC | 21 *bis*, rue George Sand – 18100 VIERZON
orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26

PARIS
M. Krisna MITHALAL
SNALC Académie de Paris | 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS
paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/
Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71 – Fabienne LELOUP (Vice-présidente) : 06 59 96 92 41

POITIERS
M. Toufic KAYAL
SNALC | 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL-L'ESPOIR
poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65

REIMS
Mme Eugénie DE ZUTTER
SNALC | 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS
reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88
Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21

RENNES
M. Patrick PEREZ
SNALC | 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN
rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54

STRASBOURG
M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ
SNALC | 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG
strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23

TOULOUSE
M. Pierre VAN OMMESLAEGHE
SNALC | 23, avenue du 14e Régiment-d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE
toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78

VERSAILLES
Mme Angélique ADAMIK
SNALC Versailles | 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES
versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99

DÉTACHÉS ÉTRANGER
OUTRE-MER
M. Frédéric CHEULA
SNALC DETOM | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement



16 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Professeurs des écoles : 90 € seulement !

PE fonctionnaires stagiaires M2 / échelon 1 et PE contractuels : 60 € (conjoint d'un adhérent SNALC : 45 €)
PE élèves fontionnaires (M1) : 15 € (pas de réduction)
PE titulaires affectés en outre-mer : 125 €

Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

RAPPEL TARIFS PLEINS	90 €	125 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 €	107 €
Demi-traitement / RQTH	54 €	89 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	67 €	102 €
CONJOINT d'un adhérent et Tout traitement partiel	54 €	89 €
Disponibilité ou Congé parental	15 €	15 €

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ). C'est pourquoi, toute adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 €.

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF PARTOUT ET POUR TOUS les personnels de l'Éducation nationale. Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans toutes les DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps. Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

INDÉPENDANT ET EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS : outre l'assistance juridique et la protection pénale de la Covea-GMF contre les risques liés au métier (violences, harcèlement, diffamation), le SNALC propose aussi un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et à la souffrance au travail (coaching, sophrologie) : « mobi-SNALC ».

N'HÉSITEZ PLUS !

snalc.fr – bouton « **Adhérer** »